

## Mise au concours

# Candidature en tant qu'institution hôte pour la Conférence Suisse de Santé Publique 2026, 2027 ou 2028

**Santé publique Suisse et SSPH+ vous invitent à poser votre candidature en tant qu'institution hôte pour la conférence en 2026, 2027 ou 2028. En tant qu'institution hôte, vous proposerez le thème, la date et le lieu de la conférence de deux jours et concevez le programme de la conférence avec nous en tant qu'organisateur de la conférence.**

La Conférence Suisse de Santé Publique, qui a lieu chaque année, est organisée conjointement par Santé publique Suisse et la Swiss School of Public Health (SSPH+). Chaque année, une institution académique suisse active dans le domaine de la santé publique assume le rôle d'hôte en tant que troisième partenaire de la conférence. L'institution hôte propose le thème principal de la conférence annuelle en suggérant environ 4 à 5 sessions plénières d'une durée de 60 à 75 minutes chacune. 3 sessions de 75 minutes chacune sont réservées à des sessions parallèles. Les sessions seront composées par le comité scientifique à partir de résumés soumis par des praticiens de la santé publique et des scientifiques. Les langues de la conférence sont le français, l'allemand et l'anglais.

Toutes les institutions académiques du domaine de la santé publique (universités, hautes écoles spécialisées ou leurs instituts associés) en Suisse peuvent poser sa candidature comme institution hôte. L'institution hôte est soutenu par une équipe professionnelle des deux organisations de tutelle qui sont responsables de l'ensemble de l'organisation. L'institution hôte met à disposition l'infrastructure (locaux, technique, système de traduction, mobilier) et les organisations responsables prennent en charge tous les aspects administratifs et organisationnels.

Vous trouvez des informations plus détaillées dans le formulaire de soumission. La date limite de soumission pour les années mentionnées est le 31 octobre 2024. Le choix sera communiqué au plus tard le 15 décembre 2024.

### Détails de la mise au concours

Veillez tenir compte des points suivants :

1. **Soumission** : le formulaire électronique dûment rempli doit être envoyé à la SSPH+ par courriel ([snocera@ssphplus.ch](mailto:snocera@ssphplus.ch)) au plus tard le **31 octobre 2024**.
2. **Langue** : le formulaire doit être rempli en anglais.
3. **Décision et organisation** : les candidatures seront évaluées par le comité de Santé publique Suisse et le directeur de SSPH+. La décision sera communiquée directement aux institutions ayant déposé une candidature.
4. **Contact** : pour des informations complémentaires ou pour toute question concernant la soumission, veuillez contacter Sandra Nocera, [snocera@ssphplus.ch](mailto:snocera@ssphplus.ch).